

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

Date	Numéro de délibération	Intitulé	Délibéré
08/04/2024	2024_04_08_01	Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024	Approuvée
08/04/2024	2024_04_08_02	ZAC OLLANET – Vente de terrains – lot n°44 et lot n°102	Approuvée

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois d'avril à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Première adjointe, Monsieur le Maire de Saint-Vallier étant empêché, dûment convoqués le deux avril deux mille vingt-quatre.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 22

Frédérique SAPET, Patrice VIAL, Anissa MEDDAHI, Jean-Louis BEGOT, Doriane CHAPUS, Jacques FIGUET, Marie-José VALLON, Catherine MALBURET, Joël POULEAU, Patrick DELPEY, Michel BAYLE, Brigitte LACOUR, Michel DESCORMES, Michel RAVOIN, Patrick BAYLE, Nathalie FOMBONNE, Jérôme CORNUD, Marielle LAHBARI, Cindy MAURICE, Mervé GÜL, Clémentine RENAULT, Cécile GROSS

Absents : 5

Pierre JOUVET, Stéphanie BRUNERIE, Jacky BRUYERE, Rémy BOUVIER, David SAH-GOUNON

Pouvoirs : 3

Pierre JOUVET donne pouvoir à Frédérique SAPET

Stéphanie BRUNERIE donne pouvoir à Jean-Louis BEGOT

Jacky BRUYERE donne pouvoir à Patrice VIAL

Le secrétariat a été assuré par : Clémentine RENAULT

NOMBRE DE VOIX : 22

Marie-José VALLON, Cindy MAURICE et Cécile GROSS ont rejoint la séance après le vote de la délibération n° 2024_04_08_01 et n'ont donc pas pris part au vote.

Délibération N°2024_04_08_01

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2024

Nomenclature : 5.2 Fonctionnement des Assemblées

Rapporteur : Frédérique SAPET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire et Catherine MALBURET, secrétaire désignée de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2024, à signer ledit procès-verbal.


Pierre JOUVET
Maire


Clémentine RENAULT
Secrétaire de séance



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois d'avril à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Première adjointe, Monsieur le Maire de Saint-Vallier étant empêché, dûment convoqués le deux avril deux mille vingt-quatre.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 22

Frédérique SAPET, Patrice VIAL, Anissa MEDDAHI, Jean-Louis BEGOT, Doriane CHAPUS, Jacques FIGUET, Marie-José VALLON, Catherine MALBURET, Joël POULEAU, Patrick DELPEY, Michel BAYLE, Brigitte LACOUR, Michel DESCORMES, Michel RAVOIN, Patrick BAYLE, Nathalie FOMBONNE, Jérôme CORNUD, Marielle LAHBARI, Cindy MAURICE, Mervé GÜL, Clémentine RENAULT, Cécile GROSS

Absents : 5

Pierre JOUVET, Stéphanie BRUNERIE, Jacky BRUYERE, Rémy BOUVIER, David SAH-GOUNON

Pouvoirs : 3

Pierre JOUVET donne pouvoir à Frédérique SAPET

Stéphanie BRUNERIE donne pouvoir à Jean-Louis BEGOT

Jacky BRUYERE donne pouvoir à Patrice VIAL

Le secrétariat a été assuré par : Clémentine RENAULT

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2024_04_08_02

OBJET : ZAC OLLANET – VENTE DE TERRAINS – LOT N°44 ET LOT N°102

Nomenclature : 3.2 Allénations

Rapporteur : Jean-Louis BEGOT

Monsieur Jean-Louis BEGOT, Adjoint en charge du cadre de vie, de la voirie, de la propreté, des bâtiments et terrains municipaux, rappelle au Conseil Municipal que la ZAC d'Ollanet comprend une centaine de parcelles destinées à la vente en vue de la construction d'habitations.

Le prix de vente HT de ces terrains a été fixé initialement par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2007 suite à avis des Domaines rendu le 19 avril 2007.

Monsieur Jean-Louis BEGOT expose au Conseil Municipal que **Madame** [REDACTED] domiciliée sis [REDACTED] et **Monsieur** [REDACTED], [REDACTED], ont émis le souhait d'acquérir les parcelles cadastrées **AH449 – Lot n°44 et AH527 Lot n°102** de la ZAC d'Ollanet, pour une contenance respective de **1074 m² et 1284 m² soit un total de 2658 m²**.

Monsieur Jean-Louis BEGOT propose de vendre ces terrains à [REDACTED] au prix de :

- Lot n°44 : **72 900,00 € HT**, soit **87 480,00 € TTC** ;
- Lot n°102 : **73 165,00 € HT**, soit **87 798,00 € TTC** ;
- Pour un total de **146 065,00 € HT** soit **175 278,00€ TTC**.

Le lot n° 33 était sous compromis de vente avec les mêmes acquéreurs, or il est apparu qu'une partie de cette parcelle appartient toujours aux Hôpitaux Drôme Nord car cela n'avait pas été noté dans l'acte notarié. Dans l'attente de la décision du Conseil d'Administration, il n'est pas possible de finaliser la vente du lot n° 33.

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.